

**CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-LÉONARD**

Séance du mardi 04 février 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

QUESTION N°5 :

Taux de vacation pour assurer le service lors de manifestations

La collectivité doit organiser au titre de l'année une activité de service lors de manifestations communales et patriotiques.

L'activité entreprise constitue une tâche spécifique, discontinuée dans le temps et rémunérée à l'acte qui est, à ce titre, distincte d'un emploi de la collectivité.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 26 septembre 2019, le conseil municipal avait délibéré favorablement pour recruter des personnels vacataires, rémunérés à l'acte, conformément à la jurisprudence administrative. Le conseil municipal avait déterminé un taux de vacation sur la base de 20€ de l'heure.

Considérant que ce taux n'a pas été réévalué depuis cette date,

Considérant que cet agent vacataire intervient essentiellement sur des dimanches et des jours fériés liés aux manifestations patriotiques,

Il est proposé au conseil municipal de fixer le taux de vacation à **25€** / heure.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Adopté à l'unanimité.



Signature du maire	Signature du secrétaire de séance	Date de mise en ligne
		06/02/2025

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD
76400 (SEINE MARITIME)

Séance du mardi 04 février 2025

Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	15
Excusés :	3
Absents :	1
Votants :	18

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 04 février, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le 24 janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur Bernard HOGUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bernard HOGUET, *Maire*

Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT, Sophie RIOULT et Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER *Adjoint au maire*

Monsieur Victor BALIER, *Conseiller municipal délégué*

Mesdames Marie-Lise DEGREMONT, Marie-Claire LEBAS-PIGNOL, Marie-Pierre PRIEUR; Messieurs Dany DEFONTAINE, Xavier LECOINTRE (arrivé à la question n°2), Claude MAGUET, Christopher MAUVE, Xavier PAILLETTE (arrivé à la question n°1), *Conseillers municipaux*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame Elvira HACHE (pouvoir à Madame Dégremont), Madame Nathalie LETELLIER (pouvoir à Madame Lebas-Pignol), Monsieur Jean-Michel LAMOTTE (pouvoir à Monsieur Daudry)

ETAIT ABSENT

Monsieur Dominique BARBARAY

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire générale de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Madame Marie-Claire Lebas-Pignol* a été désignée pour remplir ces fonctions.